

Projet de Parc National à Fontainebleau

Le saviez-vous ? Nombre de grands crus sont aujourd'hui conservés dans des fûts en chêne provenant de la forêt de Fontainebleau. C'est aussi le massif qui possède **la faune et flore la plus riche d'Europe**.

Cette forêt, nous en profitons tous, mais sa gestion **manque de cohésion**.

Production de bois, aménagements routiers, tourisme, chasse, protection de la nature, etc sont gérés chacun par des entités distinctes aux objectifs différents. **La récente coupe à blanc sur 6 hectares** près de la maison forestière de Bois le Roi en est un bon exemple. **Seul l'aspect « production » a été pris en compte.**



Une exploitation étalée sur 10 ans aurait permis de conserver les paysages et d'éviter une coupe franche.

L'évolution de statut de « forêt domaniale » **vers le statut de « parc national »** est la meilleure voie pour assurer une gestion cohérente de ce massif forestier. Les décisions seront alors prises par un établissement public qui coordonnera les différents métiers liés à son entretien.

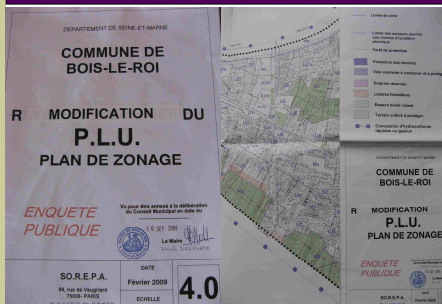
Bois le Roi Environnement soutient la création d'un parc national, aujourd'hui relancée par des élus ainsi que par l'UICN (Union internationale de Conservation de la Nature).

Rejoignez-nous:

Cotisation* à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat .

*66% de votre cotisation versée en 2010 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable

Un cadre de vie sauvegardé



Comme vous le savez, **l'association est très attentive à l'aspect paysager** de Bois le roi.

Les modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU), initialement proposées par la municipalité en 2009, permettaient de lotir un très grand nombre de terrains situés en fond de jardin.

La conséquence en aurait été une **accélération du déboisement** dans notre commune avec près de **120 constructions supplémentaires**.

L'association a étudié et présenté les conséquences de cette mesure au commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif.

Le commissaire nous a suivi en validant la majorité de nos arguments.

Finalement, ce **nouveau PLU n'autorise pas les lotissements en fond de jardin.**

Secrétariat
51 rue du cormier
77590 Bois le Roi
contact@blenvironnement.org



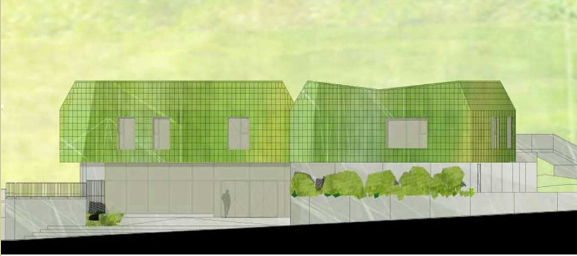


Retrouvez tous nos dossiers documentés sur :
www.blenvironnement.org

Le centre culturel: sans adhésion, ce projet dérape.

Si le **Conseil d'Etat donne tort à la mairie** dans ce projet, ce n'est pas par hasard,
Si des **subventions**, un temps accordées, **ont été retirées**, ce n'est pas par hasard,
Si de plus en plus de **Bacots, découvrent les graves défauts** de ce projet, ce n'est pas par hasard

Sans concertation, mal mené, ce projet n'est pas celui de la population.



Question :

Avez-vous jamais été consulté sur l'architecture de ce bâtiment et son intégration dans le paysage de notre commune ?

Nous l'avons déjà dit et répété, **Bois le Roi a besoin d'équipements** qui permettent d'abriter ses activités culturelles (bibliothèque, musique, théâtre, etc.), mais pas au prix de notre qualité de vie, des paysages de nos quartiers, ni de nos finances.

Avant même d'avoir commencé, le coût de **ce projet a déjà triplé** pour passer de 942 000€ à 2 835 000€. Ce n'est ni un hasard, ni un chiffre définitif.

Ce projet n'est clairement pas viable. A quand un nouveau projet ?

Extension en bord de Seine

La vallée de la Seine est un site de toute beauté.

La **maison de repos de Chantemerle** au 5 quai de la Ruelle utilise cet argument dans ses documents publicitaires. Elle projette de construire **1000 m² supplémentaires**.

Le conseil municipal a récemment **autorisé cette extension**, dérogeant ainsi aux règles de protection en vigueur sur ce quai.

Pour **minimiser l'impact** sur le site, nous avons demandé :

- une construction uniquement en arrière et dans le prolongement du bâtiment actuel
- des parkings intégrés dans le bâti et en aucun cas sur les espaces naturels ni sur le quai
- une limitation de l'extension en hauteur et en surface.



En étudiant le dossier, nous avons aussi appris que **Madame le Maire est membre du conseil d'administration de cet établissement**. Nous ne doutons pas qu'elle saura tirer profit de cette position pour arbitrer en faveur du site et des habitants de Bois le roi.



RENDEZ VOUS EN JUIN !

L'association participera à la **journée sur les jardins** organisée par l'UCPA, à la **base de loisirs de Bois le Roi, le dimanche 6 juin de 10h à 18h.**

Elle tiendra un stand et vous proposera une conférence-débat **sur les labels Bio et les circuits de distribution.**

www.blenvironnement.org